

Pôle Concours et Examens Professionnels

Affaire suivie par Florence BARRÉ

ARRÊTE FIXANT LA LISTE D'APTITUDE DU CONCOURS EXTERNE D'ASSISTANT SOCIO-ÉDUCATIF

SESSION 2024

LE PRÉSIDENT DU CENTRE DE GESTION DE LA MOSELLE

- VU la loi n°84-594 du 12 juillet 1984 modifiée relative à la formation des agents de la fonction publique territoriale et complétant la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- VU l'ordonnance n°2021-1574 du 24 novembre 2021 rectifiée portant partie législative du code général de la fonction publique ;
- VU le décret n°95-681 du 9 mai 1995 modifié fixant les conditions d'inscription des candidats aux concours d'accès à la fonction publique de l'État et à la fonction publique hospitalière par voie électronique ;
- VU le décret n°2008-512 du 29 mai 2008 relatif à la formation statutaire obligatoire des fonctionnaires territoriaux ;
- VU le décret n°2010-311 du 22 mars 2010 relatif aux modalités de recrutements et d'accueil des ressortissants des États membres de l'Union Européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen dans un corps, un cadre d'emplois ou un emploi de la fonction publique française ;
- VU le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;
- VU le décret n°2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap ;
- VU la loi n°2016-483 du 20 avril 2016 modifiée relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires ;
- VU la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 rectifiée relative à l'égalité et à la citoyenneté ;
- VU le décret n°2013-908 du 10 octobre 2013 relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des instances de sélection pour le recrutement, l'avancement ou la promotion interne des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;
- VU la liste des membres du jury de concours et examens prévue pour le recrutement aux grades des cadres d'emplois de catégories A, B et C de la Fonction Publique Territoriale établis par le Président du Centre de Gestion de la Moselle ;
- VU l'arrêté du 04 mai 2020 fixant la nature et le format des données à caractère personnel relatives aux caractéristiques et au processus de sélection des candidats à l'accès à la fonction publique et les modalités de leur transmission au service chargé de la « Base concours » ;
- VU le procès-verbal du tirage au sort du représentant du personnel effectué parmi les membres titulaires et suppléants de la Commission Administrative Paritaire de catégorie A ;
- VU le décret n° 2017-901 du 9 mai 2017 portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs ;



- VU le décret n° 2013-646 du 18 juillet 2013 fixant les modalités d'organisation du concours pour le recrutement des assistants territoriaux socio-éducatifs ;
- VU le décret n°81-317 du 7 avril 1981 fixant les conditions dans lesquelles certains pères ou mères de famille bénéficient d'une dispense de diplôme pour se présenter à divers concours ;
- VU le Code du Sport, Livre II, Titre II, Chapitre 1, disposant en son article L.221-3 que les sportifs de haut niveau peuvent faire acte de candidature aux concours publics, sans remplir les conditions de diplômes ;
- VU le décret n°2002-872 du 3 mai 2002 relatif au troisième concours de recrutement pour certains cadres d'emplois de la fonction publique territoriale ;
- VU le décret n°2015-1385 du 29 octobre 2015 relatif à la durée de la formation d'intégration dans certains cadres d'emplois de la fonction publique territoriale ;
- VU le décret n°2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ;
- VU l'arrêté du 26 juillet 2007 fixant les équivalences de diplômes requises pour se présenter au concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique subordonnés à la possession de diplômes ou titres sanctionnant un niveau d'études déterminé relevant d'une formation générale ou de plusieurs spécialités de formation ;
- VU l'arrêté du 19 juin 2007 fixant la liste des concours et les règles de composition et de fonctionnement des commissions d'équivalences de diplômes pour l'accès aux concours de la fonction publique territoriale ;
- VU le décret n°2006-1695 du 22 décembre 2006 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux cadres d'emplois des fonctionnaires de la catégorie A de la fonction publique territoriale ;
- VU la demande de désignation du représentant du CNFPT ;
- VU la charte des centres de gestion de l'Interrégion Est dans le domaine des concours, des examens et de l'emploi pour les fonctionnaires de catégorie A et B, entre les centres de gestion des Ardennes, de l'Aube, de la Côte-d'Or, du Doubs, du Jura, de la Marne, de la Haute-Marne, de la Meurthe-et-Moselle, de la Meuse, de la Moselle, de la Nièvre, du Bas-Rhin, du Haut-Rhin, de la Haute-Saône, de la Saône-et-Loire, des Vosges, de l'Yonne et du Territoire de Belfort ;
- VU le recensement des postes vacants dans les collectivités territoriales ;
- VU l'arrêté du 7 mars 2024 portant ouverture du concours externe d'assistant socio-éducatif – session 2024 ;
- VU l'arrêté du 3 octobre 2024 nommant les membres du jury du concours externe d'assistant socio-éducatif – session 2024 ;
- VU le procès-verbal du jury d'admission réuni le 10 octobre 2024 ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : La liste d'aptitude du Concours d'Assistant Socio-Éducatif, spécialité « Assistant de Service Social » - session 2024, figurant en annexe ci-jointe, prendra effet le 15 octobre 2024.

Article 2 : Le Directeur des Services du Centre de Gestion est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet arrêté.
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.

Fait à Montigny-lès-Metz,
le 10 octobre 2024

Le Président du Centre de Gestion de la Moselle

Vincent MATELIC
Maire de ROSSELANGE



LISTE D'APTITUDE
DU CONCOURS EXTERNE D'ASSISTANT SOCIO-ÉDUCATIF
SPÉCIALITÉ : « ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL »
SESSION 2024

NOM DU CANDIDAT	NOM DU CANDIDAT	NOM DU CANDIDAT
ANGEBAUD Pauline	DESMOULINS Audrey	GUYOT Charlotte
ANSEMI Alison	DIEUDONNE Pauline	HAUG Gauthier
ANTUNES Lise	DOLMEN Maude	HERRENBRUCK Manon
ARIS Clémentine	DUBAIL Virginie	HOLTZSCHERER Aurélie
BACH Sophie	DUPONT Magali	HUBERT Anny
BAILLET Emilie	EVUORT Euzhane	HUMBERT Angèle
BALLAND Sophie	FALQUI Sébastien	JABIR Meagan
BAUD Aurélie	FANTINI Eva	JAROS Authomne
BECK Morgane	FIERENS Chloé	KEHLI Naomi
BENOIT Thomas	FONTAINE Camille	KHALDI Nawel
BERARDIER Anaëlle	FRANCOIS Justine	KHARBOUCHE Nadia
BERLAND Anissa	FRANTZ Justine	KOZLUDERE Gulay
BERTRAND Noemie	FROSIO Julia	LAAS Maud
BESANCENOT Estelle	FUCHS Ludivine	LAFOSSE Angéline
BEULIN Alexane	GAMBA Margaux	LAM Sandra
BOULGHOBRA Salima	GASSAMA Joulaba	LECIGNE Roxane
BRULEZ Romane	GHILLACI BOUTABAA Inès	LEGRAND Pauline
CABANIE Laetitia	GILLES Thea	LIBERT Alyson
CAILLET Solène	GILLIER Tatiani	LUTIN Justine
CAPPE Constance	GIRARD Pauline	MADUREIRA Lionel
CASTELLI Laetitia	GODAT Caroline	MARTIN Victoria
CHIGNARDET Mélanie	GODIN Aurore	MATERA Gaele
CHRISTOPHE Lou	GROSJEAN Constance	MATHIEU-LEGER Ophélie
CLAIN Naïma	GROSS Maroussia	MOREL Emeline
CUTAIA Elsa	GUALANO Ophelie	MOXEL Nadia
DA SILVA RIBEIRO Lisa	GUILLON Florian	NAJIB Ster

Envoyé en préfecture le 11/10/2024

Reçu en préfecture le 11/10/2024

Publié le



ID : 057-285701629-20241010-2024_01_058-AR

NOM DU CANDIDAT

NOEL Aurélie
OUDOT Anaïs
OUSSOU Patinboudou
PAGOT Caroline
PECHEUR Léa
POULOT Audrey
PREVOT Océane
PUCHYRA Sophie
RENOU Lorane
RESENDE Jennifer
RIBEIRO Anaïs

NOM DU CANDIDAT

ROGE Florelle
ROTTY Cynthia
SABBAH Jennifer
SAYAH Mehdi
SCHWARZ Audrey
STEFFANELLI Fanny
TABORD Lemuel
THIL Juliane
THUET FISCHER Fabienne
TINE Camille
TOUFFETTE Jaimie-Lee

NOM DU CANDIDAT

TOURNU Thomas
TROLIO Laura
TURLIER Nathalie
VADILLO Pauline
VIENNET-RAMBAUD Jennifer
VIRASSAMY Valérie
VOILLEMEN-LEFAUX Delphine
VOLLARD Nathalie
ZANDRY Morgane
ZOVI Johan
